

<http://www.lanouvellegazette.be/art/d-20130517-30AYUR>

| [L'ACTU A LA UNE](#) | Publié le 18/05/2013 à 00:00

### **Razzia sous l'œil des caméras**

Thierry B. est un habitué des tribunaux. Son casier judiciaire est épais comme un bottin. Cette fois il répond du vol de bonbonnes de gaz dans une station-service de Gilly, pendant la nuit du 29 au 31 décembre 2011. Il est en aveux d'avoir volé 7-8 bonbonnes. Mais, au vu des vidéos de surveillance, il est revenu trois fois cette nuit-là et a embarqué 43 bonbonnes avec sa complice.

*«Sur les caméras de surveillance, on voit la camionnette Ducato blanche faire un premier repérage à 1 h 15. Ensuite, la camionnette revient 4 minutes plus tard. Ils brisent les cadenas et font un premier chargement. La camionnette part et revient encore deux fois à 3 h 22 et à 3 h 29. Sur la vidéo, on peut compter le nombre d'aller-retour entre la cage grillagée et la camionnette. Ils ont volé 43 bonbonnes. Le préjudice pour mon client s'élève à 2.000 euros.», a expliqué Me Stéphane Guchez.*

C'est grâce à un énorme coup de chance que le voleur a été arrêté par la police. Le jour du vol, le gérant a croisé la camionnette blanche de ses voleurs à Charleroi. Il a aussitôt suivi le véhicule et appelé la police qui a réussi à interpellé le suspect. Thierry B. a alors donné une fausse identité et a prétendu avoir trouvé sur un tas de ferrailles la plaque volée qui était sur son véhicule. Le substitut a réclamé une peine ferme et dissuasive à l'encontre du prévenu soulignant qu'il avait déjà été condamné 48 fois et était en liberté conditionnelle lors des faits.

Me Damien Wilmotte a demandé un sursis. Jugement le 21 juin.

E.Ma.